



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité**

**Belmont, le 14 avril 2018**

---



**Préavis No 02/2018**

**au Conseil communal**

**COMPTES 2017**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
	3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	5
	3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises.....	6
	3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs .....	6
	3.4. Centre par nature 33 – Amortissements.....	6
	3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques.....	6
<b>4.</b>	<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
	4.1. Centres par nature 40 - Impôts, 41 - Patentes et 44 - Parts à des recettes cantonales.....	7
	4.2. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine .....	9
	4.3. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes .....	9
	4.4. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	9
<b>5.</b>	<b>AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>6.</b>	<b>INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>11</b>
<b>7.</b>	<b>TRESORERIE ET ENDETTEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>8.</b>	<b>AMORTISSEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>9.</b>	<b>ANALYSES PARTICULIERES .....</b>	<b>12</b>
	9.1. Administration générale (110) .....	12
	9.2. Transports publics (180).....	13
	9.3. Service informatique (190) .....	13
	9.4. Service financier (220) .....	13
	9.5. Service de l'urbanisme (420).....	13
	9.6. Routes (430) .....	13
	9.7. Voirie (431) .....	13
	9.8. Véhicules (432) .....	13
	9.9. Eclairage public (433).....	14
	9.10. Ordures ménagères et déchets (450).....	14
	9.11. Collecteurs et épuration des eaux (460+461).....	14
	9.12. Enseignement primaire (510) + enseignement secondaire (520).....	14
	9.13. UAPE - Unité d'accueil pour écoliers (511).....	14
	9.14. Réfectoire (512) .....	15
	9.15. Service médical et dentaire (560).....	15
	9.16. Service social (710).....	15
	9.17. Nursery-garderie (711) .....	16
	9.18. Prévoyance sociale (720).....	16
	9.19. Service des eaux (811) .....	16
	9.20. Service électrique (820) .....	17
<b>10.</b>	<b>DEPENSES EXTRABUDGETAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>11.</b>	<b>COMMENTAIRES.....</b>	<b>18</b>
<b>12.</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>19</b>

## **Au Conseil communal de Belmont**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2017. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 9 et 10 avril 2018, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

### **1. PREAMBULE**

L'exercice sous revue se termine sur une note positive, alors que tous les « ingrédients » semblaient réunis pour répéter le résultat négatif de l'année 2016. Alors que le budget 2017 prévoyait un excédent de revenus de Fr. 142'840.00, nous nous sommes rapidement rendus compte qu'il y manquait une charge importante (les salaires de l'extension des Moussaillons). Validée par le Conseil communal, la demande de crédit extrabudgétaire nous faisait « plonger » dans les chiffres rouges (Fr. 267'160.00).

Quand bien-même il est difficile de bien comprendre les efforts incessants fournis par la Municipalité et le personnel communal, nous n'avons jamais cédé à la « tentation facile » de dépenser pour dépenser. Mais il y a bien un poste de charges sous notre contrôle qui nous échappe, du moins partiellement : les structures pré et parascolaires. Si le préscolaire répond à une volonté politique locale d'accéder aux besoins exprimés des familles, c'est aussi la seule charge présentant un volume financier suffisant pour pallier l'explosion de la facture sociale que nous adresse le canton (augmentation environ 6 points d'impôts depuis 2012). S'agissant du parascolaire, nous répondons depuis 2003 aux besoins d'accueil des élèves, ce qui est aujourd'hui devenu une obligation légale. Sur cette thématique, il n'y a pas de potentiel d'économies, à moins de diminuer l'offre et d'introduire un « Numéris Clausus » ; la Municipalité s'y refuse.

Avant attribution de montants pour couvrir des suppléments « non-négociables » en matière de facture sociale, péréquation intercommunale et réforme policière, notre bénéfice brut 2017 se monte à Fr. 1'570'000.00. Une fois les attributions précitées effectuées, nous bouclons avec un solde positif de Fr. 290'240.00, soit 18,5 % du résultat brut ! Le tableau qui suit présente la source des recettes extraordinaires, qui n'ont (malheureusement) rien de pérennes. A la lecture de ce préambule, vous aurez compris que « nous n'allons pas mieux » mais que le pire a été évité, du moins pour 2017.

Quant à la « leur d'espoir » qui peut naître de la petite augmentation de la valeur par habitant de notre point d'impôt, ce + sera rapidement englouti par l'augmentation de la facture sociale, mais surtout par la décision du Conseil d'Etat vaudois de mettre en œuvre, par anticipation, la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3), dès 2019. Son coût estimé pour notre village pourrait représenter la valeur de 4 à 5 points d'impôts, soit environ Fr. 730'000.00 à Fr. 910'000.00, par année ! En bref, ça pourrait bien être l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui permettra à l'économie de poursuivre sa croissance puis, le moment venu, d'augmenter le volume de ses impôts sur le bénéfice ! Puisse ce « pari » réussir, tel est notre espoir.

Recettes extraordinaires 2017			
Service	Comptes	Libellés	Revenus
Collège	3520.4390.00	Aspirateur à bois et renouvellement luminaires hall et classes non effectués	29'000.00
Eglise	3530.4390.00	Pose d'une sono fixe non effectuée	3'000.00
Refuge Malatête	3544.4390.00	Contrôle général du tassement du bois et des ouvertures non effectué	3'000.00
Grande Salle	3550.4390.00	Solde transitoire achat micro sans fil	593.00
Locaux Bel-Horizon	3560.4390.00	Révision des toiles de tentes des balcons non effectuée	3'500.00
Bâtiment feu-voirie SI	3590.4390.00	Remplacement photocopieur Arnier 80 - renoncement	3'000.00
Service de l'urbanisme	4200.4390.00	Versement de dépens suite recours	2'500.00
Ecole primaire	5100.4390.00	Annulation solde transitoire participation 2016	104'250.00
Ecole secondaire	5200.4390.00	Annulation solde transitoire participation 2016	312'383.35
Impôts	2100.4001.01 ./ 3191.05	Rétrocession d'impôts à d'autres communes, fin en 2017	90'640.00
Service social	7100.4655.12	Correctif subv. FAJE année précédente UAPE	33'234.00
Service social	7100.4655.13	Correctif subv. FAJE année précédente CVE Les Moussaillons	91'635.00
Forêts	3200.4390.00	Triage 2016 surévalué	5'616.65
Transports	1800.4390.00	Décompte final tl 2016	306'883.00
Impôts	2100.4050.00	Impôt sur les successions et donations comparatif budget/comptes	229'600.00
		<b>Total des recettes extraordinaires 2017</b>	<b>1'218'835.00</b>

## 2. RESULTAT

**L'excédent de revenus**, après les opérations de clôture comprenant les amortissements et les affectations obligatoires, **s'élève à Fr. 290'240.12.**

La répartition de cet excédent se décompose comme suit :

### **Amortissements supplémentaires**

Aucun amortissement supplémentaire en 2017 0.00

### **Dotations aux fonds de réserve et de renouvellement**

Aucune attribution 0.00

Par conséquent, le compte de fonctionnement de l'année 2017 boucle sur un **excédent de recettes de Fr. 290'240.12**, à attribuer au compte de bilan « Capital » no. 9290.01.

Le compte Capital se présente comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 après bouclage comptable :

Situation au 01.01.2017	Fr. 668'126.03
Attribution au 31.12.2017	<u>Fr. 290'240.12</u>
Situation au 01.01.2018	Fr. 958'366.15

Le budget prévoyait des charges d'un montant total de Fr. 23'239'150.00 et des revenus de Fr. 23'381'990.00, laissant apparaître un excédent présumé de revenus de Fr. 142'840.00. Un crédit extrabudgétaire pour Fr. 410'000.00 relatif au financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons » en 2017 provoque un déficit présumé de Fr. 267'160.00.

## Comparaison avec écarts comptes / budget 2017

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart en Fr.	Ecart en %
<b>Revenus</b>	<b>25'769'743</b>	<b>23'381'990</b>	<b>2'387'753</b>	<b>10.21</b>
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux*	-756'304	-605'700		
Ecritures internes	-1'001'441	-1'046'700		
Revenus épurés**	24'011'998	21'729'590	<b>2'282'408</b>	<b>10.50</b>
<b>Charges</b>	<b>25'479'503</b>	<b>23'239'150</b>	<b>2'240'353</b>	<b>9.64</b>
<b>Demande de crédit extrabudgétaire</b> pour le financement des salaires du personnel du CVE "Les Moussailons" PA 06/2017		410'000		
<b>Charges y compris crédit extrabudgétaire</b>	<b>25'479'503</b>	<b>23'649'150</b>	<b>1'830'353</b>	<b>7.74</b>
Amortissements	-1'645'833	-1'240'450		
Attributions aux fonds et financements spéciaux***	-1'256'562	-289'250		
Ecritures internes	-1'001'441	-1'046'700		
Charges épurées**	21'575'667	21'072'750	<b>502'917</b>	<b>2.39</b>
<b>Excédent de revenus/(-) charges</b>	<b>290'240</b>	<b>-267'160</b>		

\*Prélèvement sur financements spéciaux : fonds de renouvellement des véhicules Fr.109'190.00, fonds de réserve St-Nicolas de Flüe Fr. 200'000.00, fonds de réserve refuge des Bas-Monts Fr. 8'918.15, fond de réserve refuge de Malatête Fr. 158'429.65, fond de régulation des services industriels Fr. 279'765.75.

\*\*Les revenus et charges épurés (avec effet sur les liquidités) sont obtenus après soustraction des opérations sans effet monétaire.

\*\*\* Attribution aux fonds : rénovation bâtiment Maison Pasche Fr. 30'024.50, éclairage public Fr. 10'094.70 (diminution de l'avance sur compte 9180.03), fonds réserve « énergies renouvelables » Fr. 13'054.52.

\*\*\*Attribution aux financements spéciaux : égouts Fr. 467'607.94, épuration Fr. 285'131.50, eau Fr. 450'648.55.

Une évolution significative de certains postes par rapport au budget peut être évoquée (liste non exhaustive), à savoir :

### **3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses courantes ou les charges épurées ont augmenté de Fr. 502'917.00 (+2.39%) par rapport au budget et augmenté de Fr. 1'393'191.00 (+6.90%) par rapport à l'exercice précédent.

#### **3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel**

L'exercice écoulé laisse apparaître une augmentation des charges salariales (+8.02%) par rapport au budget dont vous trouverez les explications ci-après :

- le PA 06/2017 « Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussailons » en 2017 » ;
- l'engagement de deux nouveaux collaborateurs auxiliaires (2 x 25%) à l'UAPE suite au nombre toujours croissant d'enfants inscrits et le paiement des heures supplémentaires des éducatrices pour faire face aux absences du personnel ;
- la cotisation supplémentaire de 3% pour la recapitalisation de la CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) qui devient pérenne dès 2019.
- les coûts additionnels générés par la résolution d'un litige avec un ancien employé.

### **3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises**

La Municipalité continue de gérer ces dépenses avec vigilance. Pour 2017, elles sont en légère baisse par rapport au budget (-5.83%). Nous rappelons que sont consenties uniquement les dépenses identifiées nécessaires, hormis des dépenses obligatoires imprévues (fuites, réparations urgentes, etc....) et certaines dépenses extraordinaires et non pérennes.

### **3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs**

Les charges d'intérêts sont en diminution en raison d'un abaissement du taux moyen de nos emprunts et le calcul des amortissements des bâtiments sur la valeur résiduelle.

### **3.4. Centre par nature 33 – Amortissements**

Les amortissements obligatoires sur les investissements du patrimoine administratif, portés à l'actif du bilan, sont conformes aux prévisions budgétaires.

Ces amortissements tiennent compte de la clôture des préavis « Reconstruction du refuge de Malatête », bouclage des études de la réfection de la route du Burenos intégrées dans le préavis 01/2017 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité ».

### **3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques**

Les charges cantonales et à d'autres communes ou associations de communes représentent, à elles seules, le **47.29%** des charges épurées 2017 (45.48% en 2016).

Centre par nature 351 et 352	Comptes 2017*	Budget 2017	Ecart en Fr.	Ecart en %
Participation à des charges :				
- cantonales	4'822'287.55	4'454'800.00	367'487.55	8.25
- à d'autres communes	5'379'939.95	4'727'650.00	652'289.95	13.80
Participation totale	10'202'227.50	9'182'450.00	1'019'777.50	11.11
En % des charges épurées	47.29	43.57		

\* inclus décomptes finaux 2016

Notre participation provisoire à la facture sociale 2017 de l'Etat se monte à Fr. 3'091'222.00 selon facture des acomptes de l'Etat de Vaud (Fr. 3'224'660.00 en 2016). Le décompte final doit nous être adressé à la fin de l'été 2018.

Années	Charges sociales			Péréquation
	Subvention pour l'hygiène et la santé publique Compte n°	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale Compte n°	Total	Péréquation directe horizontale <b>nette</b> Comptes n°
	730.3654.00	720.3515.00*		220.3520.00* + 220.4520.00
2013	389'348.31	2'921'845.00	3'311'193.31	1'783'474.00
2014	289'056.25	3'026'096.00	3'315'152.25	1'687'780.00
2015	320'353.10	2'891'489.00	3'211'842.10	1'484'464.00
2016	339'599.00	3'150'960.00	3'490'559.00	1'433'888.00
2017*	354'908.80	3'667'714.00	4'022'622.80	2'371'248.00

\* Décompte provisoire en attente résultat Canton à recevoir fin de l'été 2018, inclus provision sur décompte final

Les projections du bouclage des comptes 2017 nous amènent à prévoir des compléments à verser, inscrits en transitoire (comptabilisés) : facture sociale. Fr. 500'000.00 ; péréquation Fr. 745'000.00 et réforme policière Fr. 35'000.00

#### **4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

Les produits courants ou les revenus épurés ont augmenté de Fr. 2'282'408.00 (+10.50%) par rapport au budget, et augmenté de Fr. 2'776'578.00 (+13.08%) par rapport à l'exercice précédent.

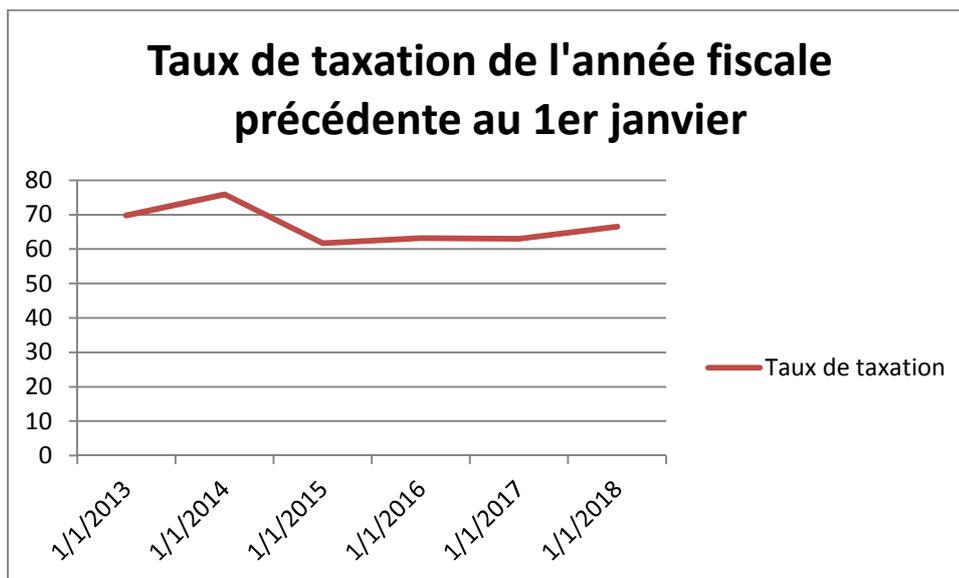
##### **4.1. Centres par nature 40 - Impôts, 41 - Patentes et 44 - Parts à des recettes cantonales**

Les acomptes de l'impôt sur le revenu et la fortune sont répartis **provisoirement** entre le canton et la commune de domicile au début de l'année. La répartition **provisoire** des impôts peut donc être fondamentalement différente de la répartition réelle (le domicile du contribuable au 31 décembre faisant foi).

Par rapport à 2016, les résultats 2017 des impôts ont augmenté de 5.38% = Fr. 775'129.87. Le budget prévoyait Fr. 627'696.03 supplémentaires. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'habitants et le maintien de la bonne capacité financière de nos contribuables.

Le taux de dossiers 2016 taxés, 66.52%, confirme la tendance de ces dernières années. Pour rappel, en 2013 le taux de taxation des dossiers 2012 était, à la même période, de plus de 75%.

## Evolution pour l'année 2017 du pourcentage de dossiers fiscaux taxés 2012-2016



L'évolution des rentrées fiscales est aussi influencée par les autres impôts, qualifiés d'aléatoires ou conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations, part à l'impôt sur les gains immobiliers).

<b>Comparaisons des impôts (chapitre 210)</b>							
Désignation	Comptes	Budget	Ecart		Comptes	Ecart entre	
	2017	2017	en CHF	en %	2016	comptes 2017 et 2016	
Coefficient communal	69.5	69.5			69.5	en CHF	en %
Impôt sur le revenu	10'456'519.57	10'258'000.00	198'519.57	1.94	10'113'747.57	342'772.00	3.39
Retrocession d'impôts d'autres communes	106'043.70	25'000.00	81'043.70	324.17	36'128.35	69'915.35	100.00
Impôt sur la fortune	1'768'091.96	1'505'500.00	262'591.96	17.44	1'614'140.06	153'951.90	9.54
Impôt à la source	232'569.73	274'450.00	-41'880.27	-15.26	122'391.82	110'177.91	90.02
Impôt à la dépense (étrangers)	45'845.80	122'550.00	-76'704.20	-62.59	108'732.05	-62'886.25	-57.84
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	150'077.40	240'000.00	-89'922.60	-37.47	231'483.60	-81'406.20	-35.17
Impôt sur le capital des personnes morales	2'410.15	6'700.00	-4'289.85	-64.03	5'373.90	-2'963.75	-55.15
Impôt complémentaire sur les immeubles	15'263.30	21'900.00	-6'636.70	-30.30	25'990.50	-10'727.20	-41.27
Impôt foncier	1'251'240.85	1'165'000.00	86'240.85	7.40	1'329'110.50	-77'869.65	-5.86
Droits de mutation	451'188.45	460'500.00	-9'311.55	-2.02	358'353.50	92'834.95	25.91
Impôt sur les succession et donations	284'598.40	55'000.00	229'598.40	417.45	48'882.50	235'715.90	482.21
Impôt sur les chiens	34'970.00	15'350.00	19'620.00	127.82	16'970.00	18'000.00	106.07
Taxe sur les divertissements	257.50	1'000.00	-742.50	-74.25	209.70	47.80	22.79
Impôt sur les tombolas et lotos	1'314.95	2'500.00	-1'185.05	-47.40	2'773.15	-1'458.20	-52.58
Impôts récupérés après défalcation	6'150.02	10'000.00	-3'849.98	-38.50	54'867.66	-48'717.64	-88.79
Patentes tabac	8'088.15	3'000.00	5'088.15	169.61	9'264.10	-1'175.95	-12.69
Intérêts de retard sur impôts	105'259.02	130'000.00	-24'740.98	-19.03	99'907.12	5'351.90	5.36
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	272'878.60	294'600.00	-21'721.40	-7.37	239'311.60	33'567.00	14.03
<b>Recettes fiscales brutes</b>	<b>15'192'767.55</b>	<b>14'591'050.00</b>	<b>601'717.55</b>	<b>4.12</b>	<b>14'417'637.68</b>	<b>775'129.87</b>	<b>5.38</b>

<b>Calcul de la valeur du point d'impôt 2017</b>	<b>Fr.</b>
Impôt sur le revenu	10'456'519.57
Rétrocession d'autres communes	106'043.70
Impôt spécial étrangers	45'845.80
Impôt sur la fortune	1'768'091.96
Impôt à la source	232'569.73
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	150'077.40
Impôt sur le capital des personnes morales	2'410.15
Impôt compl. sur les immeubles des personnes morales	15'263.30
<b>Total (pour 3662 habitants)</b>	<b>12'776'821.61</b>
Divisé par quotient d'impôt de 69.50 (pour 3662 habitants)	183'839.16
Soit par habitant	50.20

#### **Comparaison de la valeur du point d'impôt des 5 dernières années**

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
174'428.36	170'947.56	162'955.18	176'373.93	183'839.16
Par habitant				
49.33	48.10	45.24	49.49	50.20

#### **4.2. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine**

Les revenus du patrimoine restent positivement influencés par les pénalités que paient les contribuables en retard avec les délais fiscaux.

#### **4.3. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes**

L'année 2017 a vu l'introduction des nouveaux règlements communaux sur : « La distribution de l'eau potable » et sur « L'évacuation et le traitement des eaux ».

Ces deux nouveaux règlements sont entrés en vigueur en février 2017, les comptes 2017 enregistrent pour l'évacuation des eaux une double facturation ; 2016 pour Fr. 51'200.00 et 2017 pour Fr. 256'500.00 et la nouvelle taxe sur l'épuration des eaux claires pour Fr. 153'800.00. Pour le service des eaux, c'est un montant de Fr. 129'000.00.

#### **4.4. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions**

En 2017, la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), organe qui nous verse les subventions cantonales en faveur de l'enfance, a effectué un rattrapage sur les années 2014, 2015 et 2016 de Fr. 124'869.00. L'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) a, quant à lui, versé en 2017 les subventions 2016-2017 pour l'aide au démarrage de l'extension du CVE « Les Moussaillons » au Burenoz 35-37 pour un total de Fr. 79'865.75.

## 5. AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement 2017 s'est élevé à **Fr. 2'436'331.43** ce qui est largement supérieur aux prévisions budgétaires. Il augmente de **Fr. 1'383'387.79** par rapport à 2016.

Un bon niveau d'autofinancement est important puisqu'il sert à financer, par nos propres ressources, les dépenses de fonctionnement, nos investissements et/ou le remboursement de la dette communale.

<b>Détermination de la marge d'autofinancement 2017</b>	
	Fr.
<b>Excédent de revenus</b>	290'240.12
<b>+ charges sans influence sur les liquidités</b>	
33 amortissements	1'645'833.15
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'256'561.71
39 imputations internes	1'001'441.33
<b>./. revenus sans influence sur les liquidités</b>	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-756'303.55
49 imputations internes	-1'001'441.33
<b>Autofinancement</b>	<b>2'436'331.43</b>
<b>Par habitant</b>	<b>665.30</b>

Pour comparaison :

<b>Détermination de la marge d'autofinancement 2016</b>	
	Fr.
<b>Excédent de charges</b>	-370'386.27
<b>+ charges sans influence sur les liquidités</b>	
33 amortissements	1'711'673.77
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	470'642.87
39 imputations internes	1'014'000.99
<b>./. revenus sans influence sur les liquidités</b>	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-758'986.73
49 imputations internes	-1'014'000.99
<b>Autofinancement</b>	<b>1'052'943.64</b>
<b>Par habitant</b>	<b>295.44</b>

<b>Marge d'autofinancement en francs des 5 dernières années</b>					
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Autofinancement	3'478'389.85	1'101'694.95	1'445'973.52	1'052'943.64	2'436'331.43
Par habitant	983.70	309.99	401.44	295.44	665.30

## 6. INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes d'investissements 2017 représentent la somme de Fr. 4'054'083.15 contre Fr. 449'755.35 en 2016. Comme annoncé au budget 2017, il s'agit principalement des travaux de réfection de la RC 773 et de la sécurisation du Flonzel.

N°	Libellé	N° Préavis	Montant
9170.51	Pont sur la Paudèze - études et travaux	PA 07/15	11'267.80
9170.62	Zone 30 Burenoz-Grands-Champs		9'720.00
9170.66	Burenoz-Chaffeises - travaux		-4'497.05
9170.73	Ch. des Corbaz/Epine - mise en séparatif		-15'037.40
9170.77	Crédit pour travaux réhabilitation RC 773	PA 01/2017	3'216'757.55
9170.82	Aménagement hydroélectrique de la Paudèze		6'824.40
9170.91	Sécurisation Flonzel - tronçon supérieur	PA 03/15 + 08/16	422'313.15
9170.92	Louche-Combe - mise en séparatif	PA 02/16	195'802.65
9170.98	Parcelle 156 - remise en état suite glissement (net)		17'721.50
9144.01	Réseau d'eau		16'584.15
9144.02	Réseau électrique		90'699.05
9149.00	Révision du PGA		21'427.35
9165.02	Travaux St-Nicolas de Flüe	PA 09/16	64'500.00
	<b>Total investissements nets</b>		<b>4'054'083.15</b>

## 7. TRESORERIE ET ENDETTEMENT

Le 29 septembre 2017, nous avons souscrit un nouvel emprunt de Fr. 5'000'000.00 destiné à financer une partie des travaux de la RC 773, et en prévision du remboursement d'un emprunt de 2.5 mios, le 20 février 2018. Cet emprunt nous a permis d'avoir un cash-flow suffisant pour faire face à nos besoins courants et aux dépenses ponctuelles.

L'état de situation de notre endettement, à long terme, a évolué comme suit en 2017. Il est passé de Fr. 31.9 millions à Fr. 35.65 millions (remboursement d'un emprunt de 1 million à échéance le 19.05.2017, emprunt supplémentaire, amortissements d'emprunt). Le coût de nos emprunts a légèrement diminué. Il s'élève à Fr. 672'414.97 pour l'exercice 2017, contre Fr. 694'698.45 pour 2016.

Au 31.12.2016, l'endettement net s'élevait à Fr. 25'735'270.15. Au 31.12.2017, il se monte à Fr. 28'833'619.34. Il a donc augmenté de Fr. 3'098'349.19 durant l'exercice 2017. Par habitant, il progresse, passant de Fr. 7'220.90 (3'564 hab.) à Fr. 7'873.74 (3'662 hab.).

## 8. AMORTISSEMENTS

Le détail des amortissements comptabilisés en 2017 figure dans le tableau ci-après :

<b>Amortissements du patrimoine financier</b>		<b>2017</b>		<b>2016</b>
Défalcation d'impôts (110.3301.01 + 210.3301.01)	Fr.	102'143.58	Fr.	173'594.43
Perte sur facturation (800.3301.00)	Fr.	-1'417.18	Fr.	1'600.34
Perte sur créances et débiteurs (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	Fr.	16'554.84	Fr.	37'364.40
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>117'281.24</b>	<b>Fr.</b>	<b>212'559.17</b>
<b>Amortissements obligatoires du patrimoine administratif</b>		<b>2017</b>		<b>2016</b>
Auberge communale	Fr.	37'915.10	Fr.	37'915.10
Maison Pasche	Fr.	25'308.80	Fr.	55'358.15
Refuge de Malatête	Fr.	165'595.85	Fr.	-
Routes	Fr.	301'611.02	Fr.	343'094.30
Ordures ménagères et déchets	Fr.	8'535.75	Fr.	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	Fr.	164'869.65	Fr.	211'852.15
Réseau électrique	Fr.	48'846.95	Fr.	49'023.65
Collège 3 <sup>ème</sup> étape	Fr.	252'665.20	Fr.	252'665.20
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (CS)	Fr.	175'000.00	Fr.	175'000.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (Postfinance)	Fr.	120'000.00	Fr.	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	Fr.	13'176.90	Fr.	13'176.90
Fontaines Corbaz-Coin d'En Bas	Fr.	3'427.85	Fr.	-
Eglise St-Nicolas de Flüe	Fr.	2'150.00	Fr.	-
Parc informatique	Fr.	9'449.05	Fr.	9'449.05
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'328'552.12</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'276'070.25</b>
<b>Amortissements supplémentaires réseau d'eau et réservoir</b>	<b>Fr.</b>	<b>-</b>	<b>Fr.</b>	<b>223'044.35</b>
<b>Prélèvement sur réserve église St-Nicolas de Flüe selon PA 09/2016</b>	<b>Fr.</b>	<b>200'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>-</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'645'833.36</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'711'673.77</b>

## **9. ANALYSES PARTICULIERES**

### **9.1. Administration générale (110)**

La diminution de la charge salariale est due au poste de RRH non repourvu. Il faut également prendre en considération qu'une partie de la masse salariale du personnel administratif est refacturée aux différentes entités pré et parascolaires. (110.4900.00).

Les charges du compte 110.3170.00 « frais réceptions et manifestations » se composent des frais relatifs à l'aubade à la doyenne et au doyen le 1<sup>er</sup> janvier, aux réceptions et cadeaux de 3 nonagénaires, à la réception des sociétés locales, au Passeport vacances, aux fenêtres de l'Avent, à l'Assemblée Générale de Lausanne Région et aux différentes réceptions ponctuelles de l'année.

## **9.2. Transports publics (180)**

Notre participation au déficit des TL pour les transports urbains (agglomération) est moins élevée qu'en 2016 suite à la déduction du solde de Fr. 306'883.00 en notre faveur du décompte 2016.

Une part des charges des transports publics (maximum 75% dépassant 8 points d'impôts communaux) sera déduite de la péréquation, selon le mode de calcul en vigueur.

## **9.3. Service informatique (190)**

L'augmentation de notre participation au BIP (Bureau Informatique de Pully) s'explique du fait que le budget annoncé tenait compte d'une diminution importante du taux d'activité d'un collaborateur pour une formation en emploi mais qui n'a pas été faite.

D'autre part, les frais d'assistance de notre fournisseur des logiciels, comptable « Abacus » et du Contrôle des habitants « Nest », sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## **9.4. Service financier (220)**

Les acomptes 2017 de notre participation à la péréquation directe sont basés sur le résultat 2015. L'exercice 2017 se soldant par des rentrées fiscales plus importantes que budgétées, nous avons pris en considération l'augmentation de notre participation à la péréquation.

La charge supplémentaire estimée pour 2017 se situe à Fr. 745'000.00 par rapport aux acomptes versés (2200.3520.01).

## **9.5. Service de l'urbanisme (420)**

Une partie des études prévues en 2017 par le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL) a été reportée.

## **9.6. Routes (430)**

Le résultat 2017 inclut les nouvelles taxes sur l'épuration des eaux claires sur le réseau routier suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur « l'évacuation et le traitement des eaux ».

## **9.7. Voirie (431)**

L'augmentation est due en partie à l'achat de sel largement supérieur aux prévisions budgétaires et aux nombres de sorties et d'entretiens préventifs de nos routes durant la saison hivernale 2017-2018.

## **9.8. Véhicules (432)**

Un de nos véhicules des services extérieurs a dû être remplacé par un nouveau véhicule. Voir le préavis 04/2017 « Remplacement du véhicule Lindner des Services extérieurs ».

### **9.9. Eclairage public (433)**

Le résultat 2017, comme celui de 2016, nous permet de procéder à un remboursement partiel de Fr. 10'094.70 de l'avance faite en 2014 et 2015 en faveur de l'éclairage public (Fr. 37'956.21), les recettes couvrant les dépenses. Il en résulte un solde de Fr. 27'861.51 sur le compte de bilan 9180.03 « Avance à éclairage public » que nous devons résorber ces prochaines années.

### **9.10. Ordures ménagères et déchets (450)**

L'exercice 2017, comme celui de 2016, nous démontre que la rétrocession de la taxe au sac versée par Gedrel est inférieure à nos prévisions budgétaires. Cela démontre que le tri des déchets à Belmont, continue d'être effectué de manière rigoureuse par nos citoyens.

Corollaire de ce qui précède : la taxe fixe par habitant ne couvre plus la réalité des coûts qui lui sont attribués et c'est l'impôt qui s'y substitue. Une hausse de Fr. 86.00 à 96.00 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (approuvée par le Surveillant des prix).

On peut également relever que les mesures d'allègements sociales sont supérieures à nos estimations de base (exemption de la taxe forfaitaire des jeunes, des aînés, des apprentis et étudiants ainsi que les personnes au bénéfice d'autres prestations sociales), mais qu'elles restent dans la moyenne des dernières années.

### **9.11. Collecteurs et épuration des eaux (460+461)**

L'année 2017 a vu le changement des tarifs des émoluments de l'épuration suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février du nouveau règlement communal sur « l'évacuation et le traitement des eaux ».

Une ventilation a été faite dans les comptes afin de distinguer les recettes 2016-2017 selon l'ancien règlement, et des recettes 2017 selon le nouveau règlement.

### **9.12. Enseignement primaire (510) + enseignement secondaire (520)**

Le budget est établi en fonction des informations connues lors de son établissement, à savoir les effectifs de la rentrée précédente. La facturation 2016 n'ayant pas été faite dans les délais, un transitoire de Fr. 183'000.00 avait été estimé. Le coût facturé pour 2016 est de Fr. 78'750.00.

En 2017, nous avons régularisé le transitoire en comptabilisant la différence dans le compte 5100.4390.00 (Fr. 104'250.00).

Dès 2017, la facturation se fait sur l'année en cours.

Il en est de même pour la facturation de l'enseignement secondaire.

Transitoire estimé fin 2016 de Fr. 554'000.00, facturé Fr. 241'616.65, solde du transitoire régularisé par le compte 5200.4390.00 (Fr. 312'383.35).

Les frais de transports ont également augmenté suite à l'introduction d'une course supplémentaire du bus scolaire à 15h00.

### **9.13. UAPE - Unité d'accueil pour écoliers (511)**

L'augmentation de la charge salariale entre les comptes et le budget s'explique par le fait que 2017 est la première année où nous avons un exercice complet avec les 3 structures ouvertes. (UAPE petits Arnier 10, UAPE moyens Collège 6, UAPE grands nouveau collège).

Le budget tenait compte de la charge salariale sur une année complète des deux dernières collaboratrices engagées à la rentrée d'août 2016.

Le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2017 a nécessité l'engagement de deux nouveaux collaborateurs auxiliaires à des taux de 25% environ sur les 4 derniers mois de l'année 2017, ce qui n'était pas prévu au budget.

La gestion administrative effectuée par la responsable, suite à la nouvelle organisation mise en place, et la reprise de la gestion du réfectoire scolaire ont amené un nombre non négligeable d'heures supplémentaires. Il en est de même pour le personnel éducatif afin de parer à des absences maladie ou accident du personnel éducatif diplômé.

Une partie de cette augmentation est compensée par le remboursement des assurances pour les pertes de gains.

#### **9.14. Réfectoire (512)**

L'augmentation de 36.47% des charges du personnel par rapport au budget, et de 25.36% par rapport aux comptes 2016, est due principalement à l'augmentation toujours croissante du nombre d'enfants inscrits au réfectoire scolaire. Il y est servi 300 repas par semaine en moyenne. Le coût additionnel de la résolution d'un litige avec un ancien employé explique également cette augmentation.

Les recettes liées sont également en augmentation de 6.24% par rapport au budget et de 3.81% par rapport aux comptes 2016.

Evolution de la fréquentation des structures du parascolaire :

Taux de fréquentation des structures parascolaires en 2017													
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Habitants au 31.12	2913	3083	3177	3241	3293	3356	3442	3483	3536	3554	3602	3564	3662
Elèves scolarisés *inclus HarmoS 7-8	201	238	239	222	225	213	226	225	233	313*	314*	321*	314*
UAPE	45	57	55	34	40	57	70	78	76	81	93	92	109
Réfectoire				46	56	55	67	54	73	109*	119*	117*	128*
% élèves pris en charges par le parascolaire	22.4%	23.0%	23.0%	36.0%	42.7%	52.6%	60.7%	58.7%	63.9%	60.7%	67.5%	65.1%	75.5%

#### **9.15. Service médical et dentaire (560)**

Les coûts du médecin scolaire sont calculés en fonction du temps consacré.

#### **9.16. Service social (710)**

Le montant reçu de Fr. 79'865.75 correspond à la subvention totale de l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) qui concerne l'aide au démarrage 2016-2017 de l'extension du CVE « Les Moussaillons », ceci en fonction du nombre de places occupées à 100%.

Les subventions reçues sur les comptes 710.4655.12 et 710.4655.13 « correctif subv. FAJE année précédente UAPE et CVE Les Moussaillons » résultent des correctifs apportés par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour de l'Enfance) sur les années 2014-2015-2016, ceci en fonction de la réalité de la masse salariale des structures. En effet, les subventions annuelles se font sur la base des budgets annoncés à la FAJE. Ces correctifs sont également à mettre en relation avec l'audit effectué par le CCF (Contrôle Cantonal des Finances).

Les comptes de l'Agence d'assurances sociales étant validés en juin par le Conseil intercommunal, nous n'avons que la prévision en francs par habitant prévue au budget 2017, soit Fr. 14.45.

Lors du décompte final annuel, si une rétrocession devait intervenir pour la commune, elle serait en principe versée courant août de l'année suivante.

#### **9.17. Nursery-garderie (711)**

Suite à l'oubli, lors de l'établissement du budget 2017, d'intégrer la masse salariale du personnel du CVE « Les Moussaillons » suite à son extension en août 2015, un crédit extrabudgétaire a été demandé et accepté par le Conseil communal le 29.06.2017 selon PA 06/2017 « Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons » en 2017 ». Les comptes intègrent les Fr. 410'000.00 octroyés.

#### **9.18. Prévoyance sociale (720)**

Les acomptes 2017 de notre participation à la facture sociale sont basés sur le résultat 2015. L'exercice 2017 se soldant par une hausse de la population et des rentrées fiscales plus importantes que budgétées, nous avons pris en considération l'augmentation de notre participation à la facture sociale.

La charge supplémentaire estimée pour 2017 se situe à Fr. 500'000.00 par rapport aux acomptes versés (7200.3515.02).

#### **9.19. Service des eaux (811)**

Pour l'année 2017, nous comptabilisons un résultat largement supérieur aux prévisions budgétaires.

Ce résultat est dû l'entrée en vigueur, en février 2017, du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau potable et nouvelle structure de taxes selon PA 03/2016.

Evolution du prix de vente TTC du m<sup>3</sup> d'eau :

- baisse de Fr. 3.00 à Fr. 2.90 au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- baisse de Fr. 2.90 à Fr. 2.50 au 1<sup>er</sup> janvier 2007
- augmentation de Fr. 0.15 en 2012 pour atteindre le prix de Fr. 2.65
- augmentation de Fr. 0.15 en 2015 pour atteindre le prix de Fr. 2.80

Le prix d'achat moyen de l'eau en 2017 a été de Fr. 1.22/m<sup>3</sup> (2016 Fr. 1.25/m<sup>3</sup>).

Evolution du poste 9144.01.00 "Réseau d'eau et réservoir"		
Situation au 01.01.2017	Fr.	2'365'718.31
Travaux d'extension 2017	Fr.	16'584.15
Subvention ECA	Fr.	-
Amortissements annuels	Fr.	-158'075.85
Amortissements supplémentaires	Fr.	-
Solde au 31.12.2017	Fr.	2'224'226.61

La valeur comptable du réseau est inférieure à sa valeur réelle.

## 9.20. Service électrique (820)

Les comptes 2017 présentent un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LApEI). Nous avons attribué les intérêts sur emprunts des services électriques, Fr. 13'991.25, au compte 820.3290.00. Ce montant correspond au taux de WACC (3.83% en 2017 sur le solde des investissements à amortir), qui trouve sa contrepartie à la rubrique 220.4250.01.

Pour rappel, les SI ne sont plus autorisés à dégager un bénéfice, hors celui issu du WACC (WACC = Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital qui se compose d'un taux d'intérêt sans risque et d'une indemnité de risque).

Nous avons prélevé du fonds de régulation du Service électrique, compte no 9280.09, la somme de Fr. 279'765.75. Ce prélèvement du fonds nous permet de compenser les charges supplémentaires sans avoir à modifier le prix de vente.

Nous avons attribué au fonds des énergies renouvelables 9280.15, le résultat de l'exercice 2017 (Fr. 13'054.52 net).

Evolution du poste 9144.02.00 "Réseau électrique"		
Situation au 01.01.2017	Fr.	320'431.88
Travaux d'extension 2017	Fr.	90'699.05
Amortissements annuels	Fr.	-48'846.95
Amortissements supplémentaires	Fr.	-
Solde au 31.12.2017	Fr.	362'283.98

La valeur comptable du réseau est nettement inférieure à sa valeur réelle, mais que la LApEL ne permet plus de considérer, car amortie.

## 10. DEPENSES EXTRABUDGETAIRES

Pour votre information, nous vous présentons, ci-après, le tableau des dépenses extrabudgétaires de l'année, selon l'article 92 du Règlement du Conseil communal (plafond fixé à Fr. 100'000.00).

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR 2017					
Date	Séance n°	N° décision	Libellé	CHF	Compte
08.03.2017	9	09.04.02	Appartement Auberge - refection suite départ locataire	2'988.00	351.3141.00
15.03.2017	10	10.03.02	Remplacement vitrages salle de Municipalité	21'600.00	357.3141.00
24.05.2017	20	20.05.01	Remplacement déchiqueteuse à documents	2'400.00	110.3111.00
28.06.2017	25	25.04.01	Auberge - dysfonctionnement des moteurs ext. des frigos	2'000.00	351.3141.00
26.07.2017	27	27.05.01	Parcelles 156 & 1496 -glissements de terrain (subvention DGE)	12'388.00	320.3146.00
12.07.2017	26	26.09.01	Transfert de l'épareuse sur nouveau véhicule Aebi TT	9'000.00	110.3199.00
23.08.2017	28	28.04.01.01	Patrouilleurs scolaires - mise en place RC 773	4'500.00	9170.77.00
01.11.2017	39	39.02.02	UAPE - Engagement de 2 auxiliaires à 25%	16'000.00	511.3011.00 -> 3050.00
			Total	70'876.00	

## 11. COMMENTAIRES

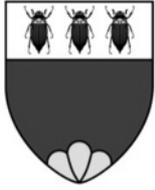
Dans la Feuille des avis officiels du mardi 6 mars 2018, l'éditorial annonçait « finances : les communes s'endettent ». Une phrase a particulièrement retenu notre attention : « alors qu'elles étaient orientées à la baisse entre 2003 et 2010, les dettes communales augmentent pour la sixième fois en 2016 et se montent à 5,73 milliards ». Suivent des considérants qui n'engagent que leur auteur. Par contre, pas trace dans cet article sur l'explosion de la part de la facture sociale adressée aux communes, qui en paient le 50 %, alors que leurs recettes sont passées de 50 à 33 % depuis 2003. Début des années 2000, le canton était endetté à hauteur de 9 milliards, dont on peut aujourd'hui affirmer que le 1/3 a été pris en charge par les communes, au travers de l'augmentation de sa part en % à la facture sociale. En 2017, la dette cantonale poursuit sa légère croissance (Conseil d'Etat dixit) et « plafonne » à 825 millions ; une des cause est la recapitalisation de la caisse de pension cantonale.

Les associations de communes, UCV en tête, dénoncent depuis des années la dérive que provoque la malsaine répartition des revenus entre elles et le canton. Excepté quelques rares communes à fort potentiel fiscal, mais qui subissent la pression de leurs excellents contribuables qui se verraient bien aussi « sous d'autres cieus plus cléments », on peut affirmer, sans crainte, que les communes vaudoises sont désormais « genou à terre ». La mise en vigueur de manière anticipée de RIE 3 sera le « coup de grâce » pour nombre d'entre elles. Souhaitons que les interventions parlementaires trouvent une oreille attentive auprès du Gouvernement vaudois, qui a aujourd'hui les moyens d'éviter ce qui pourrait bien se transformer en crise institutionnelle.

Ce qui précède échauffe les esprits, dans un moment où garder la tête froide est impératif. 2017, qui faisait souci aux Autorités, nous aura « déçu en bien ». Puisse en aller de même avec les décomptes 2017 « sociaux et péréquatifs » que nous recevrons courant 2018. Il en va de notre détermination sur la fiscalité communale dès 2019.







**GRAPHIQUES ET RATIOS**

## Rapport d'examen succinct

Au Conseil communal de la  
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste de toutes les collaborations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 2 mai 2018

Fidinter SA  
  
Maxime Despont  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
pp-Stéphanie Neumann  
Experte diplômée en finance et controlling  
Expert-réviseur agréé

### Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch

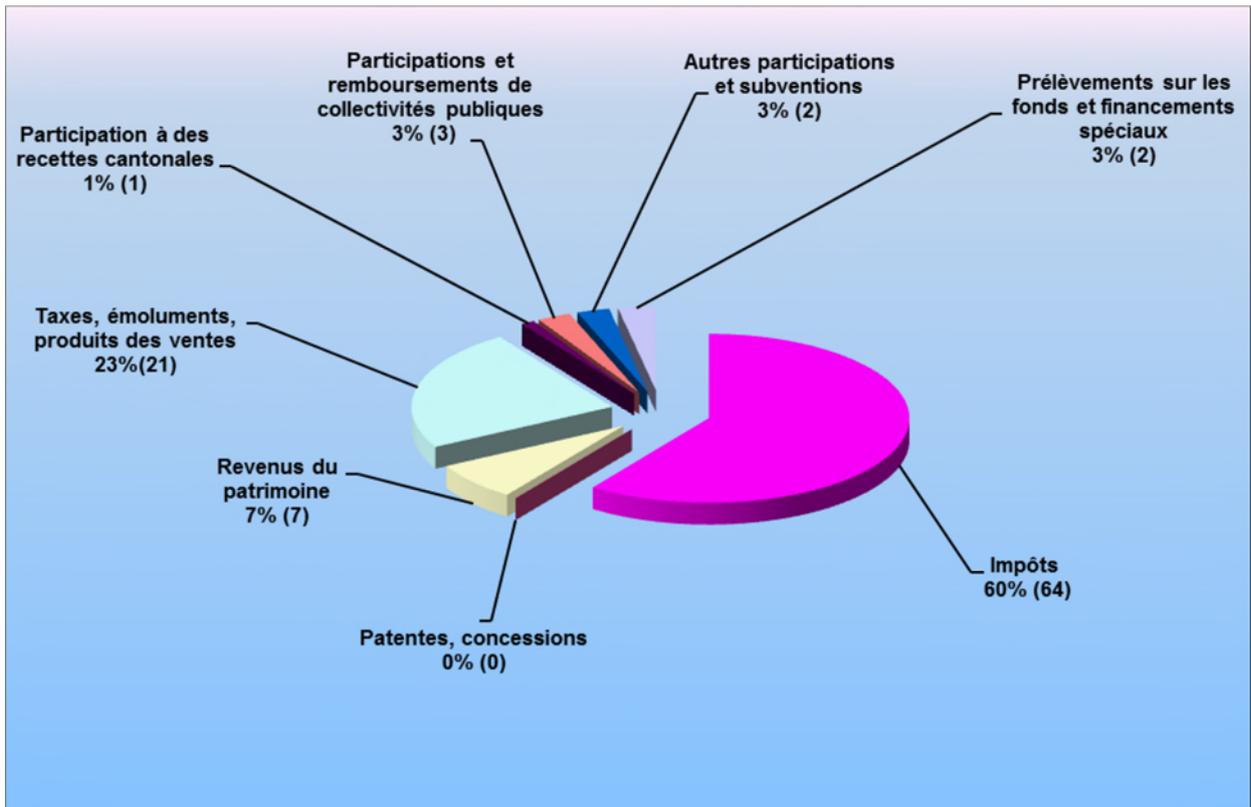


Membre d'EXPERTSuisse

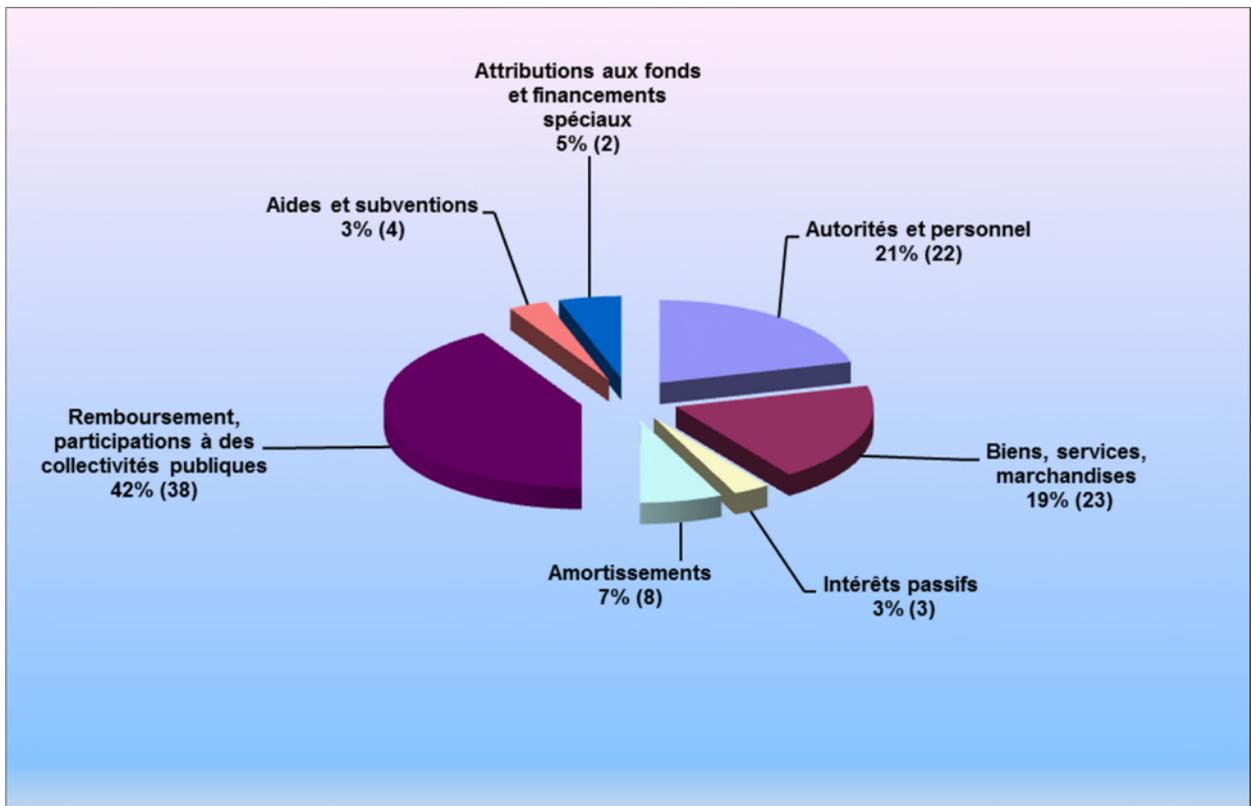


Membre indépendant

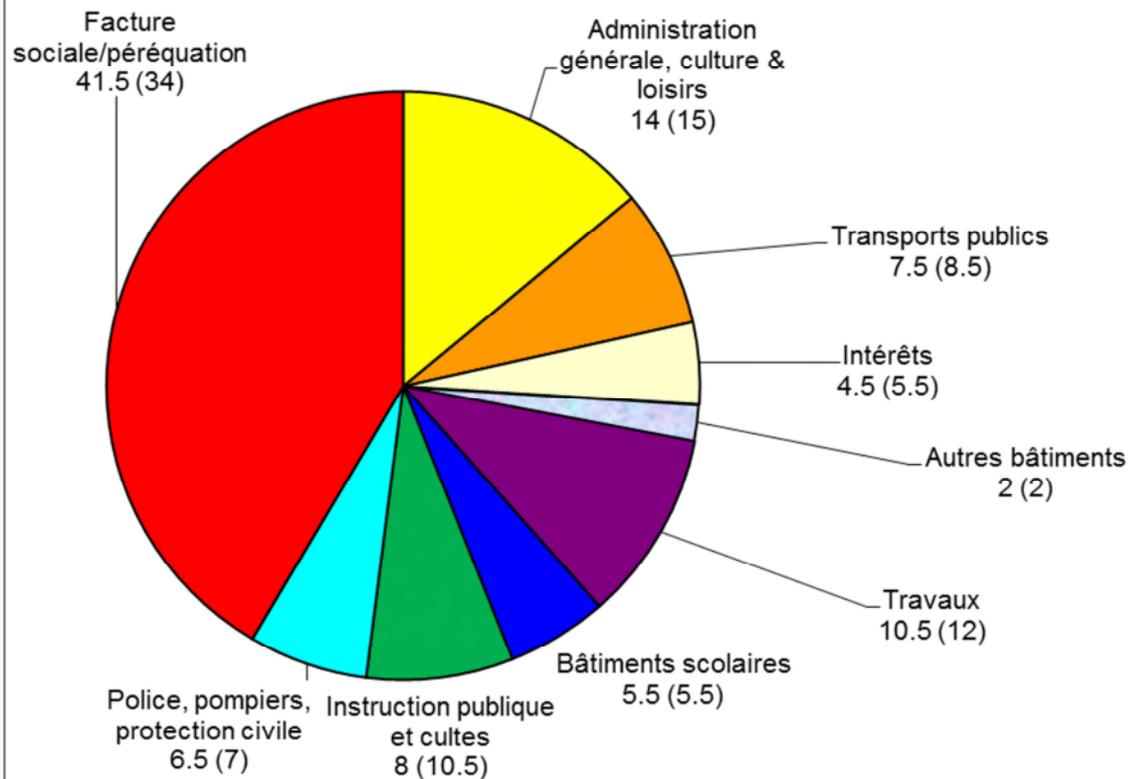
## REPARTITION DES RECETTES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2017 (2016)



## REPARTITION DES CHARGES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2017 (2016)



### Pour 100 francs dépensés, il a été consacré en 2017 (2016)



## Ratios de financement

### Autofinancement net / Endettement net

Années	Marge		Endettement net	Ratio en %	Moyenne en % au 31.12.2016 sur 4 ans
	d'autofinancement				
2013	3'478'390		21'111'136	16.48	
2014	1'101'695		25'914'276	4.25	
2015	1'445'974		25'883'930	5.59	
2016	1'052'944		25'735'270	4.09	7.17
2017	2'436'331		28'833'619	8.45	5.67

**Interprétation:**

Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.

Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 5 % l'endettement est très important, entre 5 et 15 % l'endettement est important, entre 15 et 50 % l'endettement est moyen, au-delà de 50 % l'endettement est faible.

**Remarque:**

Ce ratio n'a une signification réelle que si les masses comparées ont une certaine importance. En effet sur de faibles montants, le recours, même limité, à l'emprunt déséquilibre immédiatement les ratios.

### Autofinancement net / Revenus de fonctionnement

Années	Marge		Revenus de fonctionnement	Ratio en %	Moyenne en % au 31.12.2016 sur 4 ans
	d'autofinancement				
2013	3'479'390		21'343'600	16.30	
2014	1'101'695		21'221'806	5.19	
2015	1'445'974		21'583'750	6.70	
2016	1'052'944		23'008'408	4.58	8.12
2017	2'436'331		25'769'743	9.45	6.59

**Interprétation:**

Indique la capacité d'autofinancement qui se dégage des recettes de fonctionnement.

Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 10 % faible capacité d'autofinancement, entre 10 et 20 % la capacité d'autofinancement est moyenne, au-delà de 20 % le rapport est bon.

**Remarque:**

Ce ratio peut faire apparaître des variations annuelles importantes. Sa moyenne sur 4 ans permet une vue plus parlante sur la situation réelle de cette donnée.

## Ratios de financement

### Autofinancement net / Dépenses d'investissements nettes

<u>Années</u>	<u>Marge d'autofinancement</u>	<u>Investissement net</u>	<u>Ratio en %</u>	<u>Moyenne en %</u>	
				<u>au 31.12.2016</u>	<u>au 31.12.2017</u>
2013	3'478'390	7'265'741	47.87	sur 4 ans	
2014	1'101'695	7'918'938	13.91		
2015	1'445'974	902'299	160.25		
2016	1'052'944	449'755	234.11		
2017	2'436'331	4'068'941	59.88		
					45.25

Interprétation : Au-delà de 100 %, la Commune finance entièrement ses investissements et rembourse sa dette.

Remarque : Comme le précédent, ce ratio peut faire ressortir de fortes variations et il n'est parlant que sur une période de plusieurs années.

## Ratios de financement

### Investissements nets / Nombre d'habitants

<u>Années</u>	<u>Investissements nets</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Fr./habitant</u>	<u>Moyenne en Fr. Moyenne en Fr. au 31.12.2016 au 31.12.2017 sur 4 ans</u>
2013	7'265'741	3536	2'054.79	
2014	7'918'938	3554	2'228.18	
2015	902'299	3602	250.50	
2016	449'755	3564	126.19	
2017	4'068'941	3662	1'111.13	927.54

### Endettement net / Nombre d'habitants

<u>Années</u>	<u>Endettement net</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Fr./habitant</u>
2013	21'111'136	3536	5'970.34
2014	25'914'276	3554	7'291.58
2015	25'883'930	3602	7'185.99
2016	25'735'270	3564	7'220.90
2017	28'833'619	3662	7'873.74

## Crédits accordés par le Conseil

CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (EN FRANCS) - SITUATION AU 31.12.2017												
Préavis	Objets	Crédits accordés	Solde du compte au 31.12.16	T = transfert du cpte de bilan dans cpte invest.	Dépenses 2017 T = Transfert du cpte bilan dans invest.	Total brut au 31.12.2017	Subventions C = cantonales F = fédérales P = participations	Coûts nets au 31.12.17	Amortissements			Amortissement "X" ans
									A = ordinaire	AS = supplémentaire	R = réserve	
02/01	PGEE	280'000.00	175'838.85			175'838.85		175'838.85			EC 9141.25	10
09/03 02/15	Révision régi. et plan police des constructions	189'000.00 180'000.00	248'030.40		21'427.35	269'457.75		269'457.75			EC 9149.00	10
07/15	Expertises et travaux d'entretien des ponts sur la Paudèze	67'000.00	137'34.60		11'267.80	25'002.40		25'002.40			EC 9170.51	30
14/15 01/17	Crédit pour la requalification de la RC 773c en traversée de localité	5'830'000.00	259'053.55		321'675.55	3'475'811.10		3'475'811.10			EC 9170.77	30
02/16	Assainissement secteur Louche/Combe	985'000.00	525'266.00		195'802.65	721'068.65		721'068.65			EC 9170.92	30
03/15 08/16	Crédit d'investissement - Sécurisation du Fonzel - tronçon supérieur	79'200.00 448'800.00	68'534.15		422'313.15	490'847.30		490'847.30			EC 9170.91	
09/16	Crédit pour l'octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse St-Nicolas de Fiüe	200'000.00	0.00		200'000.00	200'000.00		200'000.00			T 9282.20	
10/16	Parcelle privée 156 - travaux de remise en état suite à glissement de terrain	106'500.00	0.00		177'21.50	177'21.50		177'21.50			EC 9170.98	
	Total hors transfert compte d'attente				4085'290.00							5'375'747.55